Ami du Clergé du 20 septembre 1951

Deuxième partie : **PRÉDICATION**

SOMMAIRE

Pour le mois du Rosaire. — I. Léon XIII et le Rosaire, 273.
Les Paraboles de l'Evangile. — 2e série : I. Le festin des noces, 275.
Lectures sur l'Eucharistie. — « La Communion des cœurs dans la Fraction du pain » : VII. Un chapitre d'histoire (suite), 276.
Petits prônes sur les Commandements. — 4e Commandement de Dieu : XIII. Devoirs des parents : D. — Les intérêts matériels des enfants, 279. — XIV. E. — Devoirs envers les tout-petits, 280.

POUR LE MOIS DU ROSAIRE

(Premier Dimanche)

I

LÉON XIII ET LE ROSAIRE

Pendant ce mois du Rosaire, pour aider notre ferveur, je voudrais vous rappeler les enseignements des derniers Papes sur cette dévotion mariale par excellence.

Bien longue serait la liste des Souverains Pontifes qui, d'Urbain IV à Pie XII, ont instamment recommandé cette pratique du chapelet et du rosaire. Mais puisqu'il faut nous borner, il sera argument plus efficace de vous rappeler les enseignements des derniers Papes, ceux de notre temps : Léon XIII, Pie X, Pie XI, Pie XII.

Léon XIII ouvre triomphalement cette succession de promoteurs du Rosaire. Certes, il a mérité bien des titres dans l'histoire, ce pape qui aura été le restaurateur de la philosophie de S. Thomas *(Æterni Patris,* août 1879), l'initiateur de l'enseignement social de l'Eglise *(Rerum novarum,* mai 1891), le pape de la Consécration du genre humain au Sacré-Cœur (1899). Mais, parmi tous ceux-là, un titre reste inséparable de son nom, celui de Pape du Rosaire.

Pape du Rosaire, il l'est à notre connaissance pour avoir consacré à cette dévotion le mois d'octobre ; il l'est aussi — et cela nous l'ignorons trop — par sa prédication incessante du Rosaire. Au cours des 25 ans de son pontificat, il a publié au moins 16 documents importants sur le Rosaire, dont 12 encycliques [1].

[1] Mgr T'Serclaes, qui fut un de ses historiens (2 vol. chez Desclée de Brouwer) a raconté le souvenir d'une de ses audiences de l'été 1893. Au cours de l'entretien Léon XIII lui dit : « Publierai-je encore cette année une encyclique sur le rosaire ? Les précédentes ont presque épuisé la matière... » Puis, se ravisant aussitôt, il ajouta : « Il est vrai que quand il s'agit de Marie, il y a toujours à dire. » Et en effet Léon XIII qui avait publié jusqu'alors six encycliques rosariennes en publierait encore six autres.

Puisque Léon XIII est le Pape des encycliques du rosaire, relevons quelques-uns de ses enseignements particulièrement actuels sur le rosaire, *facteur de rechristianisation, bienfait social* et *lien d'unité.*

I. — *Le Rosaire, facteur de rechristianisation*

Depuis quelques années surtout on interroge : France, pays de mission ? On se lamente sur la paganisation de milieux ruraux sans prêtres. On parle de déchristianisation de la classe ouvrière. Le mal ne date pas d'aujourd'hui. Léon XIII en avait entrevu les son encyclique *Magnæ Dei Matris,* après avoir montré à nouveau dans le rosaire, « une magnifique forme de prière », nous le présentait comme moyen efficace de rechristianisation.

D'où lui vient cette vertu ? Léon XIII l'indiquait : le rosaire est maître de foi et de vertu.

Maître de foi, « il offre un moyen pratique de faire pénétrer et demeurer dans les esprits les dogmes principaux de la foi chrétienne... » Le rosaire n'est pas seulement une prière très belle et très efficace, sertie des plus purs joyaux de la prière catholique le *Notre Père* et le *Je vous salue Marie.* Il est aussi méditation et contemplation — selon la portée d'un chacun — des principaux mystères de la religion.

« Dans les premiers, le Verbe se fait chair et Marie, Vierge et Mère, s'acquitte avec une sainte joie des devoirs de sa maternité ». C'est le premier chapelet du rosaire, celui des mystères joyeux : Incarnation, Visitation, Nativité, Purification, Recouvrement au temple.

« Puis viennent les amertumes, les tourments, le dernier supplice du Christ souffrant, au prix desquels s'accomplit le salut de notre humanité... » C'est le deuxième chapelet du rosaire, celui des mystères douloureux, celui de la Rédemption après le chapelet de l'Incarnation, avec ses principaux épisodes de la Passion : l'Agonie, la Flagellation, le Couronnement d'épines, le Portement de croix, la Crucifixion.

« Enfin, ce sont les mystères glorieux de Notre-Seigneur, son triomphe sur la mort, son ascension au ciel, la descente du Saint-Esprit, l'Assomption resplendissante et lumineuse de Marie, s'élevant parmi les astres, enfin la gloire éternelle de tous les saints du ciel associée à la glorification de la Mère et du Fils ». C'est le dernier chapelet du rosaire, celui du rappel de notre destinée de membres du corps mystique du Christ.

Et le Pape de conclure : « Aussi peut-on affirmer sans exagération que les personnes, les familles, les nations chez lesquelles la pratique habituelle du Rosaire est restée en honneur comme autrefois, n'ont pas à craindre que l'ignorance et le poison des fausses doctrines fassent mourir leur foi. »

Maître de foi, le rosaire est aussi maître de vertu. Et par là il achève de nous christianiser. Notre vie doit s'aligner sur notre foi : la foi sans les œuvres est une foi morte (Jac., II, 20).

Au fil des mystères de la vie de Jésus et de Marie nous sont remis sous les yeux les exemples de leurs vertus. Si nous éblouissent ceux du Soleil de Justice, nous pouvons les contempler dans celle qui est son miroir. Dans cette

bénie entre les femmes, qui reste pourtant une créature comme nous, ils doivent nous apparaître imitables.

II. — *Le Rosaire, bienfait social*

Une grande préoccupation de notre temps, c'est la question sociale. Léon XIII, qu'on a pu nommer aussi le Pape des ouvriers, ne pouvait y rester fermé. Nous lui devons cette encyclique *Rerum novarum* (15 mai 1891) qui est la véritable charte sociale des temps modernes.

Oui la justice sociale demande que l'on donne à l'ouvrier un salaire qui lui permette de vivre honorablement, lui et sa famille, et qu'on établisse un régime de travail conforme à toutes les exigences de la dignité humaine. Et Léon XIII n'a pas manqué de le rappeler, parce que la grâce ne détruit pas la nature. Encore faut-il prendre garde que la nature n'étouffe la grâce. Qui ne voit le danger que la solution tout humaine de la question sociale poussée à l'extrême par les surenchères démagogique ou marxistes, ne fasse perdre l'esprit évangélique. Le bien-être terrestre devient alors tout l'idéal que l'homme ait à poursuivre ici-bas. Il perd de vue sa destination suprême, le ciel, et ce qu'elle exige de mérites par la lutte et par l'effort.

Aussi peut-on dire que l'encyclique *Lætitiæ sanctæ* (8 septembre 1893) était dans la pensée du pape comme un complément religieux de *Rerum novarum* (15 mai 1891) sur la condition des ouvriers. Il remarquait dans la société de son temps — et son diagnostic reste encore exact — trois causes profondes de malaise social : l'aversion pour la vie humble et laborieuse, l'horreur de tout ce qui fait souffrir, l'oubli des biens futurs, objet de notre espérance.

Et il proposait la pratique du rosaire comme remède à ces maux.

En effet, la méditation des mystères joyeux nous met en présence de cet humble foyer de Nazareth où chacun pourvoit à tous les besoins de la vie, « mais cela à la sueur du front, à la façon de ceux qui sachant se contenter de peu s'efforcent moins de multiplier leurs ressources que de diminuer leurs besoins » ; remède à l'aversion pour la vie humble et laborieuse.

La méditation des mystères douloureux nous remet sous les yeux les fatigues et les douleurs du Christ souffrant et mourant pour nous et de sa Mère à l'âme transpercée d'un glaive : remède à l'horreur de tout ce qui nous fait souffrir.

La méditation des mystères glorieux nous élève, au-dessus des bonheurs de la terre, au bonheur total et éternel que Dieu a préparé pour ceux qui l'aiment : remède à l'oubli des biens futurs, objet de notre espérance.

Sans doute, nos marxistes ne verraient dans cet enseignement qu'opium du peuple. Mais l'expérience n'a-t-elle pas appris à ce peuple qu'il n'y aura jamais ni égalité ni bonheur parfait ici-bas ? Et l'enseignement reste efficace pour ceux qui ont encore la foi.

III. — *Le Rosaire, lien d'unité*

Enfin, il est entre les chrétiens de toute confession, à l'heure actuelle, un besoin de rapprochement et une nostalgie d'unité dont les signes se multiplient.

Lors du jubilé épiscopal de Léon XIII, l'univers avait fait fête au grand Pontife. Des puissances schismatiques et hérétiques avaient nommé pour la circonstance des ambassadeurs extraordinaires chargés de présenter au Pape leurs hommages et leurs cadeaux. Le Sultan lui-même s'était fait représenter. En réponse à cette sympathie du monde, Léon XIII estima le moment favorable à un appel à l'unité. Le 20 juin 1894, il adressait une encyclique à tous les princes et à tous les peuples infidèles, schismatiques, protestants, sans distinction de confession. « Qu'ils soient un » avait dit et prié N.-S. et son vicaire répétait sa prière, en toute charité.

Deux ans plus tard, il définissait les exigences de cette unité catholique (30 juin 1896). On comprend en effet que l'unité voulue et demandée par le Christ ne peut être simple fédération d'Eglises diverses, au détriment de l'unité de la foi. Et là réside l'obstacle majeur à ce retour des Eglises dissidentes.

Aussi, bien persuadé que ce retour ne pourrait être que l'œuvre de la grâce, entre ces deux démarches, Léon XIII, par une nouvelle encyclique (5 septembre 1895) *Adjutricem populi,* demandait aux fidèles d'implorer par le rosaire ce retour à l'unité. Marie n'est-elle pas la Mère de tout le genre humain, qui a reçu les hommages de vénération de tous les pays et de toutes les liturgies ? Marie n'est-elle pas l'inspiratrice et la gardienne de cette foi qui doit faire l'unité ? Marie n'est-elle pas celle à qui il appartient de nous réunir tous dans cette même foi ? Aussi c'est par le rosaire qu'il faut demander cette grâce de l'unité.

Et ce qui doit ajouter à la confiance de notre prière mariale, c'est que les Eglises d'Orient surtout ont jadis bien mérité de Marie. N'est-ce pas à elles que nous sommes redevables en grande partie de la propagation de son culte ? Ne sont-ce pas ses docteurs qui ont composé ses plus enthousiastes panégyriques ? Ne sont-ce pas les icônes de l'Orient venues en Occident, que nous avons accueillies avec vénération qui continuent d'être l'objet de notre culte, qui sont comme les gages précieux d'un commun héritage ? Tout cela n'est-il pas le signe de la Providence que, par la prière à Marie, par sa prière royale du rosaire, nous obtiendrons de la Sainte Vierge qu'elle s'entremette pour refaire la concorde et l'unité.

* *

Léon XIII n'a pas été que l'infatigable prêcheur du Rosaire. Il commença lui aussi par le pratiquer. Et son exemple n'est pas moins éloquent que sa parole. Le cardinal Touchet aimait à raconter comment, suivant son expression, il le prit en flagrant délit.

C'était lors de la suprême audience qu'il eut de Léon XIII, cinq mois avant la mort du

Pontife. Le vieux Pape, qui n'était plus que l'ombre de lui-même, semblait perdu dans un grand fauteuil. A l'une des oreilles de ce fauteuil était suspendu un rosaire à gros grains.

Comme Mgr Touchet rendait ensuite visite au cardinal Rampolla, il se permit de lui demander en parlant de Léon XIII :

— Il prie beaucoup la Sainte Vierge, ce diplomate ?

— Ah ! vous avez vu le Rosaire à l'oreille du fauteuil ?

— Oui !

— Eh bien ! soyez sûr qu'il le récitait avant votre entrée et qu'il l'a repris après votre départ. Quand il ne travaille pas, il dit son Rosaire.

Quel exemple du Père à ses enfants ! Surtout pendant ce mois, ayons notre chapelet à portée de la main. Et qu'il soit pour nous moyen de sanctification, de paix sociale et d'unité !

LES PARABOLES DE L'EVANGILE

(2e série)

I

LE FESTIN DES NOCES

Mes frères,

« Le Royaume des cieux est semblable à un roi qui célébrait les noces de son fils. Il convia aux noces les invités. Ils refusèrent de venir. Il leur envoya d'autres serviteurs avec ce message : « Mon festin est prêt ; mes bœufs et mes animaux gras sont tués. Tout est prêt ; venez aux noces » (Mat., XXII, 2-4).

I. — *Noces éternelles et divines*

Les joies suprêmes de l'éternité sont comparées à des noces. Les Psaumes les chantent : « Mon cœur se réjouit et mon esprit exulte... Il y a surabondance de joies devant ta Face, délices à ta droite pour toujours » (Ps. XV). « Ceux qui sèment dans les larmes moissonneront dans la joie » (Ps. CXXV). « A l'ombre de tes ailes, les hommes se réfugient. Ils s'enivreront de la graisse de ta maison et au torrent de tes délices tu les abreuveras ; car auprès de toi est la source de vie ; en ta lumière nous verrons la lumière » (Ps. XXXV).

Ce repas éternel sera, en même temps, activité parfaite dans la jouissance de l'Amour infini ; nous le désirons, nous l'attendons, nous le méritons. En route vers le ciel, nous lisons dans l'Ecriture « comme la lettre d'amour d'un fiancé à sa fiancée. Celle-ci ne se lasse pas de la lire et de la relire, même si elle ne comprend pas toujours le langage de son fiancé, jusqu'à ce qu'il vienne ».

Mais le Roi bien-aimé, dont nous attendons l'avènement dans sa gloire, est déjà et mystérieusement présent dans le monde. Il l'est par son Eglise qu'il aime comme son Epouse ; dans nos âmes par sa grâce qui nous unit tous en lui comme les membres du corps mystique dont il est la tête ; sur l'autel et au tabernacle, dans le Sacrement d'amour.

L'Eglise et le Christ, c'est un seul et même être pour ainsi dire. Ses mystères sont les nôtres ; « Dieu le Père... nous a rendus vivants avec le Christ ; il nous a ressuscités en lui, il nous a fait asseoir ensemble dans les cieux avec Jésus-Christ » (Eph., II, 4, 7). La fontaine de vie a répandu en nous ses eaux vivifiantes ; la lumière et la joie de Dieu sont notre partage.

Comme le chantait jadis S. Augustin qui répétait en ses sermons : « Voyez et goûtez combien le Seigneur est doux ! » les chrétiens d'aujourd'hui, aussi bien que ceux d'hier, célèbrent la joie divine devenue, par l'Incarnation, le partage et l'état normal de l'âme divinisée. « Chaque matin je rouvre mes yeux dans le Paradis » (Claudel). C'est surtout par le sacrement admirable de l'Eucharistie que se répand à flots sur le monde la vie du ciel. « Venez aux noces ; tout est prêt ; mangez ce pain, mon corps ; buvez ce vin que je vous ai préparé, mon sang. » *Cibavit nos ex adipe frumenti, et de petra melle saturavit nos.*

II. — *La réponse des invités*

Mystère de la liberté humaine trop souvent rebelle ! Aux avances divines on répond souvent par l'indifférence et le mépris. Voyez tant d'églises vides... On s'en va à ses occupations matérielles, serviles, sans se soucier de l'injure que l'on fait au Roi des cieux.

« Ce m'est un martyre de penser que le Cœur de Jésus est si peu aimé, qu'il y a tant de cœurs qui refusent son pur amour et le méprisent... Il s'allume en moi un désir si ardent de le faire régner dans tous les cœurs qu'il n'y a rien que je ne voulusse faire et souffrir pour cela... J'ai un si grand désir de la communion que, quand il me faudrait marcher par un chemin de flammes, les pieds nus, il me semble que cette peine ne m'aurait rien coûté, en comparaison de la privation de ce bien » (Ste Marguerite-Marie).

Ses amis achèvent ainsi « en leur chair ce qui manque à la Passion » pour le salut du monde, pour amener les rachetés au divin banquet. Mais « d'autres se saisirent des serviteurs, les outragèrent et les mirent à mort. Dans sa colère, le roi expédia ses armées, extermina ces meurtriers et brûla leur ville. »

Prophétie du sort de Jérusalem détruite 40 ans plus tard, mais avertissement pour nous tous : la justice de Dieu ne reste pas sans effet.

La suite de la parabole : « Allez aux carrefours et tous ceux que vous rencontrerez, invitez-les aux noces », prophétise l'appel des nations païennes qui prendront la place laissée vide par les premiers appelés. Faite de tant de pauvres gens, bons et mauvais, l'Eglise remplace au festin les orgueilleux déchus de leurs prérogatives et de leur splendide héritage.

III. — *Le sort d'Israël, et de nos âmes*

S. Paul (Rom., XI) enseigne la merveilleuse miséricorde de Dieu à l'égard du peuple qu'il avait choisi. Malgré tous les appels divins, toutes les faveurs dont il était gratifié, Israël a rejeté le Messie. Serait-il perdu à jamais ?... Non, car « sa miséricorde s'étend d'âge en âge sur tous ceux qui le craignent ».

Le peuple juif, comme tel, n'a pas su répondre. Dieu appelle les païens : « l'olivier sauvage est greffé sur l'olivier franc », pour produire un arbre convenable. Et depuis Jésus-Christ, tous sont appelés ; « il n'y a plus ni grecs, ni barbares, ni juifs, ni païens... » ; tous sont fils de Dieu, ceux qui se laissent conduire par l'Esprit de Dieu.

Et voilà qui nous engage. Si nous voulons être associés à la joie des noces royales, — si nous voulons que notre vie trouve son achèvement heureux, — il faut qu'elle soit une réponse valable aux désirs et aux volontés de Dieu. Les intérêts apparents de l'ordre immédiat, les joies du moment présent doivent être jugés en fonction de l'obstacle qu'ils constituent ou de l'aide qu'ils procurent pour nous orienter vers le festin du Roi. Là tout doit s'achever ; au dehors ce sont les « ténèbres », la fin dans l'obscurité, la perte irrémédiable et pour toujours.

* *

Redisons donc, en pleine espérance, la belle parole de S. Augustin : « Tu m'as appelé, Seigneur, et ton cri a forcé ma surdité ; tu as brillé, et ton éclat a chassé ma cécité ; tu as exhalé ton parfum, et je l'ai respiré et voici que pour toi je soupire... Quand je te serai uni de tout moi-même, il n'y aura plus pour moi de douleurs, plus de fatigues... Ah ! Seigneur, ayez pitié de moi ! » *(Conf.*, x, 38-39).

LECTURES SUR L'EUCHARISTIE

La Communion des cœurs dans la Fraction du pain

VII

UN CHAPITRE D'HISTOIRE *(suite)*

4. — Bien que la conscience de l'unité ne fût fondée, au Moyen Age, que sur des considérations d'ordre politique et de christianisme général, l'on entendit cependant quelques voix pour faire allusion à l'Eucharistie. L'abbé de Fulda, puis archevêque de Mayence, *Hraban Maur* († 856) parlait d'un devoir de disposition réciproque à la paix que les fidèles devaient tirer de la communion [7].

Paschase Radbert et *Lanfranc* parlaient de même, brièvement du reste [8].

S. *Bonaventure* développait, d'une façon grandiose, l'enseignement du Corps mystique du Christ et donnait à l'esprit communautaire médiéval un fondement plus mystique. Le prince des théologiens, S. *Thomas d'Aquin,* se rattachait à S. Augustin et à S. Jean Damascène, pour mettre l'accent, avec beaucoup de force, sur l'action unifiante de la communion. Ses profondes recherches le ramenaient, ici encore, au trésor doctrinal de l'antiquité chrétienne, et il le mettait en œuvre avec toute la vigueur de son génie. Il appelait l'Eucharistie *le sacrement de l'unité universelle ecclésiastique* et il demandait que l'on considérât, dans ce sacrement plus que dans les autres, le fondement commun de toute l'Eglise [9].

Il voyait la signification de l'Eucharistie en ce que, par elle, les hommes sont unis et pour cette raison même, elle prend le nom de « Communion » ou de « Synaxe ». « *Aliam autem significationem habet respectu rei præsentis, scilicet ecclesiasticæ unitatis, cui homines aggregantur per hoc sacramentum, et secundum hoc nominatur communio, vel synaxis* » [10].

Le sacrement de l'autel, selon lui, devait tout ensemble symboliser et réaliser la charité : « *Est sacramentum charitatis quasi figurativum et effectivum* » [1].

* *

5. — Comme il a été dit plus haut, à propos de Otto von Freising, la lutte médiévale entre le Sacerdoce et l'Empire ne fut qu'une lutte sur la véritable conception de l'unité dans la Chrétienté. Des deux côtés, on recherchait cette unité. Il n'en est pas moins vrai que cette lutte nuisit grandement à l'unité et qu'elle frappa durement l'esprit communautaire des peuples occidentaux. D'une part, la physionomie du monde fut altérée dans sa forme politique d'autre part, du côté philosophique, elle fut encore davantage déformée par le *Nominalisme* du Moyen Age finissant, ce système qui réduisait les concepts universels à de simples *noms* — *(nomina)* — et privait les idées générales de toute réalité. Il n'y avait, pour les nominalistes, que des objets individuels, mais aucune essence applicable à de nombreux objets. Comment une telle doctrine devait-elle influer sur les conceptions antérieures des droits et des devoirs de la communauté, c'est ce que l'on voit tout de suite. La conscience d'un esprit communautaire était atteinte et la route ouverte à l'*Individualisme* [2].

Ce fut dans l'homme déchaîné de la Renaissance que cette tendance de la pensée médiévale trouva sa conclusion inévitable.

Finalement, la base religieuse de l'unité médiévale s'écroula, lorsque la chrétienté fut divisée à l'époque de la prétendue Réforme. *Luther,* qui était imbu de la philosophie nominaliste, ne tomba cependant pas tout de suite dans l'individualisme religieux. Sous

[7] *De Inst. cler.*, chap. XXXI : « In sacramento, fideles quique communicantes pactum societatis et pacis ineunt » (Migne, *Patr. Lat.*, CVII, 318).

[8] Sur Paschase Radbert, monographie de Hausher, Mayence, 1862, p. 474. — Pour Lanfranc, voir R. Geiselmann, S. J., *Die Abendmahlslehre an der Wendung des christl. Spätantike zum Frühmittelalter*, Munich, 1938, p. 75.
Voir encore sur Paschase Radbert : H. Peltier, *Paschase Radbert, abbé de Corbie.* Thèse, Amiens, 1938. *(Note du traducteur).*

[9] III^a, q. 83, art. 4, ad 3.

[10] III^a, q. 73, art. 4.

[1] III^a, q. 78, art. 3, ad 6.

[2] Sur cette évolution, voir H. Eibl, dans son exposé intitulé « *Union und Zukunft* », Mayence, 1927, p. 10-30, où l'on trouvera des réflexions remarquables.

l'influence des doctrines augustiniennes, il resta attaché d'abord à l'enseignement du Corps mystique de l'Eglise et à son fondement réel, le Corps sacramentel [3]. Dans son « Sermon du Très-Saint-Sacrement du saint et véritable Corps du Christ et des Confréries », de l'année 1519 [4], Luther appuyait fortement sur l'esprit communautaire dans la communion et à la messe. On s'étonne toutefois qu'il insiste sur la grande valeur de la consolation que chaque chrétien peut ressentir dans la communauté du Corps mystique. Il insinue par là la tendance vers une interprétation individualiste, qu'il développera de plus en plus après 1520 [5]. Les sacrements ne devenaient plus pour lui que des moyens d'acquérir la certitude personnelle du salut. L'Eucharistie perdit donc à ses yeux son caractère social et ne fut plus qu'un épisode subjectif dans la vie du justifié, en d'autres termes une chose qui ne se passait qu'entre Dieu et l'âme et où ne jouait plus l'idée communautaire.

Dans le *Piétisme* protestant, ce subjectivisme fut encore plus accentué. Chez les piétistes, tous les événements du monde ne représentaient plus que la lutte que Dieu et le diable se livraient autour de l'âme de l'individu. Le « morne climat de petites âmes » que constituait, selon Nietzche, le piétisme ne gardait plus rien de la grandeur ni de la largeur du christianisme médiéval. *L'époque des Lumières* (XVIII^e siècle), poursuivit ce refoulement du caractère social de la religion et fit de cette dernière une chose toute privée. Dans la mesure où cette époque conserva de la religion, en pays protestant, elle favorisa une piété personnelle, qui ne voulait plus connaître d'Eglise. Un écrivain a pu naguère caractériser cette position au sein du protestantisme, dans les termes suivants :

> « L'idéal était l'homme fort, qui, la Bible en main, lutte isolément, sans patrie ecclésiastique, sans sacrement, sans doctrine spirituelle, sans direction, sans tradition ecclésiastique, sans fraternité ! » [6].

* *

6. — Le changement qui s'était opéré, avec l'ère moderne, dans l'esprit européen, avait exercé son influence même dans *les pays catholiques* d'Europe. Sans doute, en raison de la liaison conservée de façon ininterrompue avec le Moyen Age, la conscience communautaire se poursuivait. Les empereurs, les rois et les papes ne cessèrent de rappeler la solidarité chrétienne, au cours des luttes des XVI^e et XVII^e siècles contre les Turcs. Mais en contraste frappant avec le temps des Croisade, où l'on voyait des Allemands, des Flamands, des Français, des Anglais et des Italiens marcher d'un seul cœur contre l'ennemi héréditaire du nom chrétien. Il arriva bien souvent, aux XVI^e et XVII^e siècles, que les appels des papes restèrent sans écho et que l'égoïsme des princes, même catholiques, s'opposa aux efforts pour constituer un front commun de résistance. L'unité spirituelle de l'Occident était perdue sans retour. L'esprit des temps, tout pénétré d'individualisme, était si puissant qu'il s'imposait à tous et trouvait accès même chez les catholiques.

Le *Concile de Trente* (1545-1563) voyait évidemment très clair dans la situation, quand dans son décret sur la sainte Eucharistie, il relevait si fortement le caractère unifiant de la Communion. Au chap. VIII, le Concile conjurait tous ceux qui veulent être comptés sous le nom de chrétiens, de « se rassembler et de s'unir de nouveau, sous le signe de l'unité, dans ce lien de la charité, dans ce symbole de l'unification ». Dans l'introduction de son décret, le Concile proclamait que l'intention du Sauveur était que tous les chrétiens fussent unis dans ce symbole d'unité et d'amour [7].

Cette insistance du Concile de Trente sur la portée sociale de l'Eucharistie, ne s'était plus produite depuis S. Augustin. C'était une si extraordinaire manifestation qu'elle ne peut s'expliquer que par le fait que les Pères du Concile, tout comme S. Augustin, mais dans une mesure bien plus vaste encore que lui, avaient à déplorer un schisme au sein de l'Eglise. Mais les appels de l'Eglise ne furent pas entendus, comme ils auraient dû l'être. Il serait intéressant de rechercher jusqu'à quel point, dans les temps post-tridentins, la réforme catholique reprit la doctrine indiquée. La vie publique n'en suivit pas moins, dans les pays catholiques, le processus de sécularisation que l'on remarquait chez les protestants.

* *

7. — Le XIX^e siècle a poussé l'individualisme à ses dernières limites. Le « laissez faire » de la doctrine économique résume bien toute la situation. Les efforts effrénés vers le gain, le déploiement sans scrupule de la force privée contre les faibles, l'exploitation brutale de la puissance de travail des salariés ont, dès le XIX^e siècle, jeté dans le besoin et la misère de larges portions du peuple. La malédiction et la folie des maîtres du monde se sont manifestées avec une évidence effrayante. L'égoïsme a été érigé en principe. Sans doute, il y a eu aussi dans ce siècle des efforts pour remettre en vigueur l'esprit communautaire perdu. Des mouvements sociaux s'attachèrent à rétablir l'unité d'action dans les parties de la société les plus ravagées par l'individualisme, mais dans ces parties seulement. L'un de ces mouvements, le socialisme fondé par Karl Marx préconisait un nouvel ordre social. Mais en dehors de son dogme de la lutte des classes, il commit la faute ma-

[3] Voir *Zeitschrift f. kath. Theologie*, 1937, p. 29-98 ; W. Wagner, *Die Kirche als Corp. Christi myst. beim Jungen Luther* ; aussi : R. Hupfeld, *Abendmahlsfeier*, Gütersloh, 1935, p. 122 et s.

[4] Edit. Weimar, II, 738 ; édit. d'Erlangen, t. XXVII, p. 28 et s. ; édit. de Brunswick, I, 196.

[5] Voir H. Rost, *Der Individualismus als Prinzip des Protestantismus*, Augsbourg, 1930.

[6] A. Rademacher, *Die Wiedervereinigung*, Bonn, 1937.

[7] Session XIII, 11 octobre 1551.

jeure d'adopter la conception mécanistique de l'univers et l'athéisme de ceux-là même qu'il combattait, et ainsi, il resta marqué des mêmes stigmates que ces derniers. On apercevait bien l'idéal d'une communauté humaine, mais cet idéal ne pouvait pas être réalisé, parce que le matérialisme ne saurait fonder une vraie communauté de cœur et parce que la religion chrétienne était sciemment exclue de l'œuvre. *Le XIX*[e] *siècle et les décades écoulées du XX*[e] *ont été placés sous le signe du matérialisme individualiste.*

Des symptômes apparaissaient toutefois de l'éveil d'un désir d'esprit communautaire. Une grande partie de ces essais en restèrent à des demi-mesures et conduisirent à de nouvelles divisions entre les peuples, parce qu'il y manquait la puissance apaisante et unifiante de l'amour chrétien. Toutes les tentatives faites pour opposer aux tendances séparatistes un véritable esprit communautaire doivent être saluées avec joie, parce qu'elles démontrent que le temps de l'individualisme est passé et que la conscience de la nécessité des forces d'union est en croissance continue. Même l'intelligence de l'imposante unité du Moyen Age et de la force constructive du christianisme, dans le sens communautaire, est devenue plus générale et plus grande.

Il en faut remercier le sens historique éveillé par le romantisme. C'est de « l'esprit communautaire » saisi par le romantisme que le grand théologien *Adam Möhler* a tiré quelques suggestions pour son imposant ouvrage : *L'unité dans l'Eglise* [8].

On ne peut dissimuler que, sur le terrain religieux, il règne encore un fort courant d'individualisme. Nous avons déjà signalé la maxime selon laquelle la religion est affaire privée. Quiconque repousse l'attache à la communauté et la vie associée à la communauté ecclésiastique, quiconque méprise l'activité sociale de la religion, quiconque se construit sa religion à soi, quiconque ose dire que, dans ses rapports avec Dieu, il n'a besoin d'aucun prêtre, c.-à-d. d'aucun serviteur de la communauté, est encore profondément enfoncé dans l'individualisme ennemi de l'esprit communautaire, appartenant à une époque dépassée. La communauté ecclésiastique n'a jamais reconnu le principe d'une religion subjective. Celui qui a des yeux pour voir n'a qu'à constater, par les exemples du dernier siècle, comment le subjectivisme ne conduit pas seulement à la dissolution de toute communauté religieuse, mais même à celle de toute société. L'esprit individuel est l'ennemi mortel de toute vie sociale et ne peut donc pas être la norme pour une vie religieuse. Aucune société ne peut tolérer que l'un de ses membres fasse fi de tout respect des autres, et l'Eglise fondée par le Christ doit, par suite, condamner une telle attitude.

Jusqu'à quel point l'individualisme a influencé les conceptions chrétiennes, c'est ce que montrera le chapitre prochain, par un exemple instructif.

On entend parfois dire que le souci du chrétien pour son propre salut ne répond pas non plus au parfait esprit communautaire. Nietzsche, quand il parlait du « morne climat des petites âmes », voulait stigmatiser naturellement aussi cette préoccupation du salut personnel. Mais la parole du Christ : « Que sert à l'homme de gagner l'univers s'il vient à perdre son âme ? » fait à chacun un devoir absolu de cette préoccupation. Le Moyen Age lui-même l'avait bien compris ainsi. Mais il est exact que, dans ce souci légitime, il peut se glisser une mentalité antisociale. Le souci du salut personnel, au Moyen Age, époque de la grande société familiale chrétienne des peuples, était identifié au souci du royaume de Dieu, à l'expansion et à l'accroissement duquel les rois et l'empereur, les évêques et le pape s'attachaient ensemble. Un exemple de la jonction entre de grandes entreprises communautaires et le souci du salut personnel se rencontre dans les indulgences concédées aux croisés, grâce auxquelles le dévouement au bien commun était récompensé par la remise des peines dues aux péchés privés. Un grand nombre d'exemples de cette nature se trouverait dans l'histoire des Ordres religieux catholiques. Le problème du salut personnel doit toujours être en harmonie avec les plans de salut de Dieu et les desseins de Dieu dans le monde. Le but suprême du monde n'est pas l'âme, mais l'honneur et la glorification de Dieu. Ce n'est pas être fidèle au véritable esprit chrétien que de faire du mot : « Sauve ton âme ! » le commandement suprême ou unique de la vie chrétienne. Le don total du Sauveur pour l'ensemble de la communauté humaine nous apprend à ne pas chercher notre salut personnel en dehors du salut de tous. On raconte de S. *Ignace de Loyola* [9] qu'il disait : que s'il avait le choix entre une vie passée au service de Dieu et du salut des âmes, mais dans laquelle il n'aurait pas la certitude de son salut, il choisirait la première. Cette conception est la bonne. Elle ne doit toutefois pas être poussée à l'extrême et jusqu'au détriment de la personne. Tout au long de son travail pour le Royaume de Dieu, le chrétien doit penser à son salut, de peur qu'en travaillant pour les autres, il ne soit réprouvé lui-même, selon le mot de S. Paul (I Cor., IX, 27).

[8] Première édition en 1825. Réédité en 1925, par la firme Matthias-Grünewald à Mayence, par E. J. Vierneisel. — Ont également glorifié la puissance unifiante de l'Eucharistie. Scheeben, Max Heimbucher *(Die Wirkungen d. hl. Kommunion,* Ratisbonne, 1884) ; Léon XIII (Encycl. *Miræ Caritatis,* 28 mai 1902) ; le card. Faulhaber, etc., etc.

[9] Bréviaire, 31 juillet, lectio VI, du II[e] nocturne. Sur tout cela voir aussi W. Everhard, *Kirche und Gemeinwohl,* Wiesbaden, 1935.

PETITS PRONES SUR LES COMMANDEMENTS

4e commandement de Dieu

XIII

Devoirs des parents :

D. — Les intérêts matériels des enfants

Mes frères,

Une parole de la Sainte Ecriture peut, au premier abord, causer un léger étonnement : c'est la délicate excuse de S. Paul, s'apprêtant à venir à Corinthe une troisième fois. Il ne veut pas, lui, le père de l'Eglise de Corinthe, être à charge à ses enfants : « Ce que je désire, déclare-t-il aux Corinthiens, ce ne sont pas vos biens, mais vous-mêmes ; ce n'est pas le devoir des enfants d'amasser pour les parents ; mais bien celui des parents pour les enfants » (II Cor., xii, 14).

Les richesses apportées par S. Paul à ses fils de Corinthe étaient d'ordre spirituel ; mais le principe par lequel il justifie sa générosité se vérifie également dans l'ordre matériel. Il appartient vraiment aux parents de pourvoir aux intérêts matériels de leurs enfants : c'est, dans le sens le plus large du mot, ce que S. Paul appelle « amasser » pour eux. Laissez-moi vous indiquer quelques-uns des devoirs à ce sujet.

I. — *La santé des enfants*

Il me semble, tout d'abord, que le souci de la santé des enfants est le premier de leurs intérêts à sauvegarder. Sans doute, ce devoir relève à d'autres titres de la sollicitude des parents. Mettre au monde des enfants implique l'obligation de poursuivre jusqu'au bout l'œuvre commencée. Après la naissance, les parents doivent donc fournir à l'enfant l'habitation, la nourriture, le vêtement, les soins de toutes sortes, dans des conditions d'hygiène suffisantes pour lui procurer et lui conserver la santé. Mais si je rattache ce devoir au souci des intérêts matériels de l'enfant, c'est qu'il est fondé principalement sur la loi même de la nature demandant aux parents de rendre leurs enfants physiquement capables non seulement de vivre, mais de se subvenir plus tard à eux-mêmes, de créer et d'élever à leur tour une famille.

Je n'ignore pas pour autant d'autres motifs qui militent en faveur de ce devoir, du point de vue psychologique et moral. La santé est source de joie, d'épanouissement pour l'âme, de générosité et dispose ainsi à la vertu. L'enfant qui souffre est, au contraire, morne, triste, sombre et devient facilement susceptible, exigeant, égoïste ; en raison de son état de santé on hésitera à le contrarier, à réprimer ses penchants mauvais : son avenir est bien compromis, matériellement et moralement.

II. — *La fortune des parents*

Sans doute, à l'heure actuelle, et dans le système économique qui nous enveloppe de toute part, les moyens d'existence ne reposent plus guère sur la fortune acquise : c'est surtout le travail qui compte et permet d'affronter les difficultés de l'heure. Néanmoins ce serait une erreur et une faute de dédaigner la fortune acquise : elle représente le patrimoine familial qui normalement doit passer des parents aux enfants et permettre à ceux-ci d'y trouver un point de départ assuré dans la lutte pour la vie. Bien coupables les parents qui abandonneraient les biens reçus de leurs ancêtres pour s'illusionner au mirage trompeur des bénéfices plus considérables et plus faciles dans d'autres branches du travail humain. Sous ce rapport, nous ne pouvons que regretter, pour beaucoup de jeunes ménages, l'abandon des biens de la campagne. La plupart d'entre eux mèneront, dans la grande ville, une existence, plus facile peut-être sous certains rapports, mais qui laissera après eux, à leurs enfants, la difficulté de trouver un emploi et la nécessité de repartir à zéro.

En cette matière si complexe, il est bien difficile de tracer une ligne de conduite qui s'impose à tous et dans tous les cas. Mais garder les biens de famille, les faire fructifier, les transmettre intacts aux enfants, telle semble être, pour la généralité des cas, la règle à suivre. La terre reste toujours, quoiqu'on en dise, « la grande Amie » et La Fontaine a vu juste en nous rappelant qu' « un trésor est caché dedans ».

III. — *L'emploi des allocations familiales*

Vous ne vous étonnerez pas qu'avant de clore cet entretien, j'attire votre attention sur les allocations familiales aujourd'hui accordées aux parents pour les aider à élever leurs enfants. C'est là un principe de justice sociale excellent, et nul n'en conteste l'opportunité. Mais les parents font-ils toujours, de cette source de revenus supplémentaires qui leur sont octroyés au nom de la nation tout entière, l'emploi qu'exigerait la justice sociale ? — Le très grand nombre, oui, certes. Tous, non ! — Nous en avons quotidiennement des exemples. Des enfants de famille nombreuse, aidés par la caisse d'allocations, sont toujours aussi mal habillés, aussi mal nourris, tandis que le père fréquente de plus en plus les cabarets et travaille de moins en moins. On me rapportait récemment qu'une mère de huit enfants se réjouissait de « toucher » *ses* allocations pour acheter... un poste de T. S. F. !

Est-ce là donner aux allocations l'emploi auquel elles sont destinées ? N'est-ce pas frustrer les enfants d'un bien qui leur appartient, et les en frustrer en abusant de l'autorité paternelle sur laquelle la loi demeure impuissante. Je veux penser qu'aucun de mes auditeurs ne tombe dans cette injustice grave ; mais je la signale afin que cet enseignement, rapporté à bon escient, puisse faire réfléchir des parents peu soucieux d'une grave obligation.

* *

Bien d'autres questions pourraient être abordées sur ce sujet. J'ai voulu m'en tenir aux plus actuelles et peut-être aux plus négligées. Quelles que soient les solutions qu'on puisse leur apporter, les parents soucieux de leur devoir se rappelleront qu'ils ont une dette matérielle à l'égard de leurs enfants et que le bonheur temporel de ceux-ci dépend souvent de l'effort des parents. C'est là le sens profond de la pensée de S. Paul : « C'est le devoir des parents d'amasser pour les enfants ». Ainsi soit-il.